

Google accusé de concurrence déloyale par des sites de location de vacances

Dans une lettre adressée à la Commission européenne, plusieurs plateformes accusent le géant américain de favoriser son propre service de location.

Par Le Figaro avec AFP - Publié le 10 février 2020



De grandes plateformes comme Expedia et Tripadvisor, ainsi que des fédérations d'entreprises touristiques, ont accusé lundi 10 février Google de concurrence déloyale, dans une lettre adressée à la Commission européenne.

Une fois de plus, l'entreprise américaine est accusée d'abuser de sa position dominante dans la recherche en ligne afin de favoriser son propre service, en l'occurrence de locations de vacances, au détriment de ses rivaux.

La lettre, adressée à la Commissaire européenne à la Concurrence Margrethe Vestager, est signée par 34 entreprises et six fédérations de dix pays européens. Elle est rendue publique deux jours avant des plaidoiries très attendues devant la justice européenne à Luxembourg dans une affaire similaire, pour laquelle Google a fait appel. L'entreprise américaine a été condamnée à une amende de 2,4 milliards d'euros en 2017 par la Commission européenne pour avoir favorisé Google Shopping, son comparateur de prix, au détriment de ses rivaux.

«Nous assistons actuellement à une tentative, de la part de Google, d'étendre sa domination dans la recherche en ligne pour les locations de vacances», écrivent les plaignants dans la lettre dont l'AFP a obtenu une copie et dont le Financial Times s'était fait d'abord l'écho. La Commission européenne a confirmé la réception de cette lettre, mais s'est refusée à tout commentaire. Quant à Google, également interrogé par l'AFP sur cette lettre, il a simplement répondu par courriel «être en train de tester un nouveau format de présentation de recherches en ligne».

Un second document lu par l'AFP fait état d'une plainte de 67 pages sur ce sujet adressée à la Commission européenne en mars 2019 par une firme basée en Allemagne, dont le nom a été masqué. Le dépôt d'une plainte n'oblige toutefois en rien la Commission à ouvrir une enquête.